

Bibliothécaires : dire ce qu'ils font, plutôt que ce qu'ils sont

Entre évolution et pérennité, l'image et la légitimité des bibliothécaires doit avant tout se construire autour de ce qu'ils font.

Peut-être est-ce le lot de toutes les professions? Toujours est-il que les bibliothécaires semblent taraudés par leur(s) image(s) et leur(s) légitimité(s).

Si l'on s'en tient aux vingt-cinq dernières années, la liste des publications, journées et mémoires d'étude traitant de la façon dont les bibliothécaires se voient eux-mêmes ou sont perçus par les autres (littérature et cinéma, publics, tutelles) est impressionnante.

Une contradiction semble poindre entre, d'un côté, un métier aux fondations (historiques, professionnelles, techniques) solides, et, de l'autre, un trouble, voire un malaise identitaire, dans un contexte (institutionnel, social, technologique) lui-même mouvant et en perpétuelle évolution. Cette tension affleure dans les titres de deux ouvrages du Cercle de la Librairie : le premier, assertif, *Le Métier de bibliothécaire*¹, dont la finalité est « d'exposer les aspects fondamentaux du métier de bibliothécaire » ; le second, interrogatif, *Bibliothécaire, quel métier?*², qui interroge l'avenir des bibliothèques et des bibliothécaires, allant jusqu'à se demander « s'il a vraiment existé, et s'il existe encore un métier, une profession de bibliothécaire ».

Face à ce perpétuel questionnement sur leur(s) image(s) et légitimité(s), les bibliothécaires devraient disposer de plusieurs points d'appui : la formation initiale et continue, les statuts, les référentiels de métiers et de compétences. S'ils rassurent parfois, ces outils font néanmoins eux-mêmes l'objet de discussions et de débats contradictoires. La formation ne serait jamais assez proche des besoins et toujours en déca-

lage avec les évolutions ; les statuts seraient dépassés et ne correspondraient plus à la réalité des missions et fonctions exercées ; les référentiels seraient soit obsolètes par défaut de mise à jour, soit trop éparés, chacun avec ses qualités et ses défauts, certains trop « autocentrés » et « spécifiques », d'autres pas assez.

LOBBYING, ADVOCACY

Une association professionnelle structurante pour les bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche comme l'ADBU se trouve bien souvent placée au cœur de ces problématiques. En témoigne l'existence, au sein de l'association, d'une commission thématique « Évolution des métiers et des compétences », composée de membres issus des établissements documentaires, des CRFCB, de l'Enssib, qui doit avoir son rôle à jouer pour interroger et accompagner ces transformations. En témoigne aussi le souhait de l'ADBU d'aller vers la construction d'une plateforme de discours et de marque, constatant le décalage entre l'image renvoyée par les bibliothèques-les bibliothécaires et la réalité. Comme l'a noté Marie Garambois³ lors du dernier congrès de l'association, « changer l'image des bibliothécaires est devenu l'un des objets de la communication des bibliothèques » et « renouveler l'image de la profession s'inscrit dans une perspective plus large d'advocacy ». *Lobbying, advocacy*, les mots (anglais) sont lâchés. Mais qui veut-on convaincre que nos métiers et nos réalités ont changé ? Est-ce d'abord le grand public et les grands médias généralistes ? Nos tutelles ? Nos publics ? Nous-mêmes ? Et sur quels aspects plus particuliers veut-on mettre l'accent pour illustrer ces changements ? Le numérique ? La conception et l'aménagement des bâtiments ? Le rapport au public ? À la tutelle ?

QUELQUES CONSTATS, QUELQUES PISTES

À ce stade de sa réflexion, la commission « Évolution des métiers et des compétences » de l'ADBU, recomposée début 2019, fait quelques constats et ébauche quelques pistes.

Dans les statuts, dans les référentiels et *in fine* dans les fiches de postes, la prise en compte des « nouveaux » métiers est insuffisante : *quid* du bibliothécaire formateur, voire ingénieur pédagogique, du bibliothécaire appui aux publications et à la science ouverte, du bibliothécaire communicant, du bibliothécaire qualitatif, du bibliothécaire producteur

[1] Cercle de la Librairie, 2019.

[2] Cercle de la Librairie, 2004.

[3] Voir aussi dans ce numéro l'article de Marie Garambois : « Comment diffuser les nouvelles compétences des bibliothécaires ? », pp. 6-7.



d'actions culturelles, du bibliothécaire transversal, du bibliothécaire de *learning centre*... ?

Avec l'évolution des métiers, on observe des tensions entre, d'une part, une logique ancienne de revendication de spécificité et de technicité du métier et, d'autre part, une logique de compétences poreuses, par définition non spécifiques. Ces dernières peuvent être partagées entre différents métiers au sein de la collectivité, relever des « *soft skills* » ou encore de pratiques managériales communes à différents métiers de « cadre administratif ».

Enfin, étant donné qu'il est fondamental de répondre au mieux aux attentes spécifiques de sa tutelle et de ses publics, est-il possible de conserver une unité des métiers des bibliothèques, alors même que les logiques universités-collectivités territoriales sont de plus en plus spécifiques ? *A contrario*, cette unité peut aussi être souhaitable pour préserver les passerelles entre les différentes filières.

Ces différentes remarques semblent plaider pour une auto-détermination, à un moment donné, sur la question des référentiels. BIBLIOPIL' est le référentiel commun de la filière, mais il n'est plus à jour. Y-a-t-il encore un sens à le conserver (et donc à le faire évoluer) ou faut-il prendre acte de réalités institutionnelles trop différentes et, pour les bibliothécaires des universités, envisager de travailler à s'inscrire dans REFERENS III ?

ENTRE DOUTES ET MOTIFS D'ESPOIR

La diversité et l'évolutivité des profils et des contextes locaux, qui fait parfois parler de « métiers » au pluriel, n'est-elle pas un avantage plutôt qu'un inconvénient, notamment pour les nouvelles générations qui construisent leur parcours dans cette diversité et dans cette évolutivité plutôt que comme un choix linéaire, statutaire et figé ?

Le fait que certains bibliothécaires en position de cadres supérieurs puissent, dans les collectivités territoriales comme dans les universités, accéder à des postes d'encadrement administratif (directeur des affaires culturelles, directeur général des services), n'est-il pas une reconnaissance de leurs compétences, y compris managériales et administratives ? Ils construisent des dispositifs spécifiques pour renforcer la reconnaissance (et la légitimité) de leurs actions. Il est probable que cette tendance s'amplifiera (on pense à la science ouverte) et ira encore plus loin, vers la certification de compétences : le label « bibliothécaire formateur » en est un bel exemple. Les bibliothécaires, dans la dernière décennie, n'ont-ils pas fait un effort réel, même si à amplifier, pour parler les langages de leurs publics et de leurs tutelles, en tâchant de se décentrer mais aussi, au-delà, pour s'inscrire pleinement dans leur collectivité d'appartenance, qu'elle soit universitaire ou territoriale ?

Malgré les évolutions institutionnelles, sociétales et technologiques profondes, ne peut-on pas constater

une certaine pérennité de missions et de valeurs qui relativisent l'opposition avant/après et qui continuent de fédérer la communauté professionnelle ? Que les collections, les espaces, les services, soient physiques ou virtuels, il s'agit toujours, au sein d'une collectivité définie, de constituer, organiser, conserver, mettre à disposition et évaluer une offre de collections (ouvrages, articles, données) ; il s'agit toujours de concevoir, mettre à disposition et évaluer une offre de services, et ceci à destination de publics ciblés, à qui l'on offre une assistance sur place ou à distance en renseignement et en formation, publics que l'on associe à la définition de cette offre de collections et de services et dont on évalue la satisfaction (enquêtes, *UX Design*).

Enfin, la très forte présence de la science ouverte dans le débat public, que les bibliothécaires ont largement contribué à porter et qui permet, à l'heure des *fake news*, de réaffirmer une légitimité liée aux compétences des professionnels de l'information, est un horizon captivant dans l'idéal d'une ouverture et d'une accessibilité aussi larges que possible.

DIRE CE QU'ILS FONT, PLUTÔT QUE CE QU'ILS SONT

Peut-être est-ce le *code de déontologie du bibliothécaire*³ qui exprime le mieux les objectifs à la fois concrets et idéaux que la communauté des bibliothécaires doit se donner, en les structurant autour de quatre piliers : l'utilisateur, la collection, la tutelle, la profession. Ce code a l'avantage de tracer des principes et des lignes directrices sans pour autant fixer une image et une identité, ce qui serait prendre le risque de figer les représentations. Ce code invite sans doute aussi les bibliothécaires à penser que c'est probablement en donnant mieux à voir ce qu'ils font qu'ils pourront mieux dire qui ils sont. Et, partant, améliorer et asseoir leur image, leur crédibilité, leur légitimité.

JOHANN BERTI

Avec la contribution collégiale de la commission ADBU
« Évolution des métiers et des compétences »
Directeur,
SCD Aix Marseille Université
johann.berti@univ-amu.fr

[3] <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire>

[4] Un *brand book* est un « document qui contient l'ensemble des règles liées à une marque et à son identité visuelle ». Celui de l'ADBU est disponible ici : <https://adbu.fr/bibliotheques-universitaires-les-grandes-idees-commencent-ici>

● ● ● « LES GRANDES IDÉES COMMencent ICI »

Décliné à la fois en film et en « *brandbook* »⁴, « Les grandes idées commencent ici » veut renouveler l'image des BU et le discours porté sur elles. En 16 pages, le « *brandbook* » propose faits et chiffres sur la place des BU dans le monde universitaire, tandis que le film de 2 minutes 10 donne la parole aux étudiants, aux enseignants-chercheurs mais également aux bibliothécaires.